

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 FEVRIER 2016

L'An deux mil Seize, le 22 Février à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, Maire de la Commune. (Date de la convocation : 17 Février 2016)

PRESENTS (es) :

Messieurs GILLET, BAUDOU, ARZILLIER, GOURDIER, LECLERC, PIGER, SEVERIN, LE BOT, FERY.
Mesdames CAILLAT, TILLY, DESSOY, DEVILLE, MOINDJIE

ABSENT : M. Christian BINET (Pouvoir à Mme CAILLAT)

Monsieur Philippe PIGER a été nommé Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1 - Délibération n° 01/2016 : Approbation des modifications statutaires de la Communauté de communes Champagne Vesle avec prise de compétences « scolaire et périscolaire » ainsi que « services d'incendie et de secours »

2 – Délibération n° 02/2016 : Révision générale du P.L.U./Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

3- Délibération n° 03/2016 : Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion

Prévisions budgétaires 2016 :

Les différentes commissions ont travaillé conjointement afin de lister les besoins et les travaux sur la commune pour l'exercice 2016 en fonction des priorités. Un tableau a été rédigé et présenté par Mr GOURDIER présentant les différentes demandes en fonctionnement et en investissement. Compte tenu que nous ne sommes pas encore en possession du compte de résultats 2015 établi par le Percepteur il est difficile d'arrêter des projets pour le moment. Le montant des dotations de l'Etat n'interviendra pas avant mi-mars.

Concernant la fiscalité, il a été décidé d'appliquer un coefficient de variation de : 1,044132 mais les chiffres ne seront connus que lorsque nous serons en possession de l'Etat 1259 nous précisant les bases de calcul 2016.

Questions Diverses :

- Vu la parution très tardive de l'agenda communal, le Conseil Municipal s'interroge sur la continuité de sa parution en 2017.
- M. GILLET informe que la commission communication se réunira le 23/03/2016

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le MARDI 29 MARS 2016

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 24 Février 2016 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

LES MESNEUX, le 22 Février 2016
LE MAIRE,